

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Paul

Introduction

Ce questionnaire a pour but d'interroger les candidats sur la mobilité vélo et sur surtout les mobilités durables qui nous semblent complètement sous exploité.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

au moins 6 fois par an la première année car il y a beaucoup de travail, en vue du retour du baromètre des pistes cyclables des villes 2019

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

au moins la première année pour fixer les différentes stratégies

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

il nous semble important que les techniciens réunionnais s'ouvrent à ce qu'il est fait dans les autres françaises voir en europe.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo permettre de rejoindre l'ensemble des communes des bas de l'île rapidement et avec le maximum de sécurité(pour permettre à la population de pouvoir aller travailler).

permettre d'aller de st leu, étang salé à la possession(rapidement en toute sécurité)

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : le long de l'axe trou d'eau cambaie

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : il est pour nous important de pouvoir se déplacer pour rejoindre les écoles, les hôpitaux, les centres villes en toute sécurité. Enfants, personnes âgées doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Action n°8 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines aller de st leu voir étang salé jusqu'à la possession.

Action n°10 :

Mettre le vélo au cœur la chaussée royal, du cap marianne à cambaie

Action n°11 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. permettre de rejoindre l'étang saint paul(point noir le pont de l'étang), permettre de rejoindre l'hôpital par la ravine la plaine, rejoindre le sud par le cap l'haoussay

Action n°12 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°13 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. le centre ville de saint paul, saint gilles les bains,.....

Action n°14 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°15 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°16 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°17 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°18 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°19 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°20 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°21 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°22 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30,

notamment sur certain axes du centre ville

Action n°23 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°24 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°25 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de saint paul au zone stratégique à la demande de la population(voir plan mobilité entreprise), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°26 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°27 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°28 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°29 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°30 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°31 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°32 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°33 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
pour les particuliers et pour les petite et moyennes entreprise afin de permettre de le développement de chaque zones, dans les hauts permettant le développement des petites artisans et vendeurs à moindre coût (entretien, assurance..) et en facilitant le stationnement (pas de camion, juste à un vélo cargo).

Action n°34 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°35 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux

à disposition de ces associations.

En 2019 il sera obligatoire de former nos enfants dans les écoles à la mobilité vélo (loi LOM)

Action n°36 :

Mettre des locaux à disposition de l'association la raffinerie, les collectifs mobilités.

Action n°37 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

des sites comme la raffinerie (savannah) serait en lien avec cette proposition

Action n°38 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Action n°39 :

Créer une agence d'écomobilité, L'écomobilité doit être une réflexion importante dans une île où l'énergie utilisée est à 70% consommé par les moyens de déplacement.

Promouvoir une culture vélo

Action n°40 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°41 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°42 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°43 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°44 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°45 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°46 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°47 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°48 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°49 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°50 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°51 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°52 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : les plans mobilités doivent être au maximum accompagné et surtout mutualisé afin de mieux comprendre les besoins des travailleurs et ouvrir le chemin aux personnes en recherches d'emploi.